

Philippe Hardion
Président de l'association:
« Sauvons le Paradis »
51 rue Lucien Ducrot
89400 Charmoy
Tel : 06 59 55 44 68

Villemer le 24 février 2010

Monsieur Le Premier Ministre
Hôtel Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris

Objet: Recours hiérarchique contre les permis de construire :
PC08945708U0004 (Villemer)
PC08908508T0004 (Charmoy)
PC08915208T0006 (Epineau les Voves)

Monsieur,

J'ai l'honneur de former un recours hiérarchique à l'encontre de trois décisions du Préfet de l'Yonne susvisées, qui accordent permis de construire des éoliennes à la société « Ferme éolienne du Plateau Paradis » sise 20 avenue de la Paix à Strasbourg .

Ces permis de construire 10 éoliennes de 150 mètres de hauteur accordés par le Préfet de l'Yonne sur nos villages de Charmoy, Epineau-les-Voves et Villemer sont en effet inacceptables au point de vue de l'identité même de notre département .

Notre Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) indique que ce projet aura entre autre "un impact considérable sur les sites de Joigny et Saint-Cydroine" (chef d'œuvre roman des XI et XIIème siècles), et a prononcé un avis défavorable.

Notre emblématique panorama d'arrivée à Auxerre par l'A6 serait effectivement écrasé par ce parc éolien, les reliefs des buttes-témoins de la cuesta d'Othe atteignant seulement 60 à 80 mètres d'émergence soit seulement la moitié de la hauteur des éoliennes, **défigurant par conséquence l'image même de notre département.**

Votre Ministre de la Culture a pourtant indiqué aux Préfets, dans sa circulaire du 15/09/2008 qui précisait le rôle des SDAP dans l'implantation d'aérogénérateurs industriels, que « l'association des SDAP [est] déterminante pour la prise en compte des enjeux liés au patrimoine architectural et aux paysages ».

Ici, le Préfet n'a pas pris en compte l'avis défavorable du SDAP, et n'a même pas cru bon devoir motiver sa décision de passer outre cet avis.

Je me permets de vous transmettre en pièces jointes mes recours gracieux auprès du Préfet de l'Yonne afin que vous puissiez en outre constater de nombreux autres points de défaillance de ce dossier.

Me faisant leur porte-parole au travers de l'association, je souhaite que vous puissiez répondre à l'attente des très nombreux citoyens de nos trois villages qui s'opposent fort vigoureusement à ce projet, en faisant annuler ces trois permis de construire qui n'auraient jamais dû être accordés.

Vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce dossier, je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma parfaite considération.

P.J. : - recours gracieux sur chaque commune
- avis de la SDAP
- arrêtés de permis de construire